

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
✉ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎ 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@orange.fr

**SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2023 à 20h**

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne  
HEINTZ Françoise - JACOB Valérie  
KUHN-SCHNEPP Anita - MILLER Pascal  
MILLER Yann - REINHARDT Michel - WEIL Sabine  
Excusée : LEONHART Audrey

Nombre de Conseillers

élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 10

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Evelyne DECKER est désignée secrétaire de séance.

**2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 06/02/2023**

Le PV de la réunion du 6 février 2023 est approuvé et signé à l'unanimité.

**3. Compte administratif 2022 du budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri Willem, adjoint au maire, choisi par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire Thierry SPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	149.349,35 €
Recettes de fonctionnement	219.404,13 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>70.054,78 €</b>
Dépenses d'investissement	51.798,57 €
Recettes d'investissement	73.297,83 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>21.499,26 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2022</b>	<b>91.554,04 €</b>

2) a voté et arrêté le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

**4. Compte de gestion 2022 du budget principal**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé par le Service de Gestion Comptable de Sarre-Union pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

## **5. Affectation des résultats 2022 du budget principal**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibérations, constatant que le Compte Administratif 2022 fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de	70.054,78 €
- un résultat d'investissement de	21.499,26 €

décide à l'unanimité :

- d'inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2023
- d'inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau au compte 001 de l'exercice 2023

## **6. Budget primitif 2023 du budget principal**

Sur proposition du Maire et après délibérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	250.200 €
Recettes de fonctionnement	250.200 €
Dépenses d'investissement	197.500 €
Recettes d'investissement	197.500 €

## **7. Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2023**

Par délibération du 28/03/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts locaux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	29,54 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	93,14 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Suite à ces informations, le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	29,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	94,07 %
Taxe d'habitation (TH)	15,90 %

## **8. Approbation du contrat de territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim avec la Collectivité européenne d'Alsace**

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience. Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...)
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

**Enjeu attractivité** : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractant.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- développer des services prioritairement dans les bourgs-centre : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège)
- développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

**Enjeu environnement et écologie** : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant
- exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux

**Enjeu cohésion sociale** : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace ou encore Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, le Maire propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et d'autoriser à le signer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace

- approuve à l'unanimité le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - la définition d'enjeux et objectifs partagés et validés
  - l'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains

projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités

- autorise M. le Maire à signer le Contrat précité
- charge M. le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

## **9. Rénovation de la salle polyvalente**

M. le Maire informe avoir reçu le jeudi 23 mars Mme Caroline KANDEL, architecte, qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle. Le projet a été rediscuté pour lui permettre d'estimer le coût des travaux qui devrait se situer sous la barre des 100.000 € HT et qui dispenserait la commune de procédure de publicité et de mise en concurrence (mesure temporaire jusqu'au 31/12/2024).

Les grandes lignes avancées sont les suivantes :

- renforcement de la toiture suite diagnostic structurel de la Sté LMI du 22/04/2021
- toilette PMR
- réfection du sol de la petite salle
- auvent côté Impasse Hefmatt
- mise en conformité TGBT et BAES de tout le bâtiment
- isolation de l'espace entre cuisine et salle (côté comptoir)
- remplacement porte d'entrée côté Impasse Hefmatt.
- remplacement porte d'entrée de côté pour accessibilité PMR
- remplacement de la porte entre la grande salle et la petite salle
- isolation des chauffe-eaux au grenier

et en fonction du budget : aménagement comptoir et mobilier de rangement

Le détail sera discuté une fois les devis actualisés.

## **10. Rafraichissement de la salle du conseil**

Evelyne Decker présente le budget estimatif du rafraichissement de la salle (sol et murs) qui devrait se situer aux alentours de 3.000 €. Les travaux seront réalisés en régie communale et devrait démarrer en avril.

## **11. Divers**

NEANT